

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Forêt et des Espaces Naturels
Service Gestion Administrative des Domaines Départementaux
16484

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

OBJET : Convention de partenariat avec le Lycée Professionnel Agricole "Les Alpilles" de Saint-Rémy-de-Provence. Gestion des milieux naturels. Actions sur les domaines départementaux.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux domaines départementaux et aux espaces naturels, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est propriétaire de nombreux domaines acquis au titre de la protection des Espaces Naturels Sensibles.

C'est dans le cadre de ses missions de protection de l'environnement que le Département a été sollicité par le Lycée Professionnel Agricole « Les Alpilles » de Saint-Rémy-de-Provence, afin de sensibiliser ses apprenants de la filière « Gestion des Milieux Naturels et de la Faune » à la connaissance de son territoire et aux enjeux de développement durable.

Un partenariat avec le lycée agricole a été validé par la signature d'une convention et d'un avenant (délibération n°11 CP du 9 septembre 2016 et délibération n° 84 CP du 15 septembre 2017) avec le Département pour réaliser un programme pluriannuel d'actions à vocation éducative sur les domaines départementaux des Jasses d'Albaron, de l'Etang des Aulnes et du Mont Paon.

Aujourd'hui la convention initiale arrivant à son terme, les parties conviennent de renouveler leur partenariat dans les conditions énoncées dans la convention annexée au présent rapport.

Ce projet ne présente aucune incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

